

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

**Date de convocation :**

29 août 2023

**Date d'affichage :**

29 août 2023

**Objet**

**Adhésion au  
syndicat Haute-  
Garonne  
Environnement  
(HGE) et  
désignation des  
délégués**

De la commune BARBAZAN

Séance du 05 septembre 2023 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine. Mrs BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André, VALLE Anthony  
MAURETTE Bernard, absent, donne procuration à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

Mme BOLEA Maryse

Madame/Monsieur le Maire indique que le syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE) est un syndicat départemental qui participe à :

- la promotion du développement durable, de la qualité de l'air, de la mobilité, des énergies renouvelables, de la biodiversité, de la gestion de l'eau
- la lutte contre le réchauffement climatique, le bruit, les déchets

Il développe et intensifie ses actions d'informations, de concertation, de mutualisation et également de sensibilisation aux problématiques environnementales auprès des collégiens, des enseignants, des élus et du grand public.

HGE propose un large panel d'outils pédagogiques gratuits mis à disposition des communes adhérentes, des écoles et des associations. Ces outils traitent de façon ludique de nombreuses thématiques environnementales sur les déchets, le gaspillage alimentaire, l'eau, l'air, le bruit, l'énergie ou encore le changement climatique. Des animations ponctuelles sont également réalisées sur demande.

L'adhésion à ce syndicat traduit une volonté de la commune de s'inscrire durablement dans la lutte contre le réchauffement climatique, de faire prendre conscience des problématiques environnementales sur le territoire et tendre vers des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.

Participation en fonction du nombre d'habitants :



- Inférieur ou égal à 200 habitants : adhésion gratuite
- Entre 200 à 500 habitants : participation financière forfaitaire annuelle de 10€
- Supérieur à 500 habitants : participation financière de 0,05 € par an et par habitant

Cette demande d'adhésion sera envoyée au syndicat.

Après appel à candidature, la commune désigne 2 délégués :

- Délégué titulaire: BALLARIN Jacques, 06.87.46.46.16, jacquesballarin@gmail.com
- Délégué suppléant: WINTERSTEIN Martine, 06.88.83.47.80, m.l.darles@wanadoo.fr

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal

- Article 1 : DEMANDE l'adhésion de la commune de Barbazan au syndicat HGE
- Article 2 : PRECISE que l'adhésion est gratuite ou nécessite le versement d'une participation annuelle de 10 €.
- Article 3 : ARRETE la liste des délégués indiqués ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .  
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 08 septembre 2023

Le Maire

